



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITE LA GUADELOUPE

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT # 550-2024 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'IMMEUBLE (PPCMOI)

AVIS PUBLIC, est par la présente, déposé en vertu de la loi, afin d'adopter un règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et d'assujettir à son application, la délivrance de certains permis et certificats. L'avis public est donné à l'effet :

QUE, conformément à la Loi, un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par le conseiller au siège no 1, M. Pierre Grondin, à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 octobre 2024 ;

QUE, conformément à la Loi, ledit projet de règlement # 550-2024 a été adopté lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024.

OBJECTIF DU RÈGLEMENT :

Le projet de règlement # 550-2024 a pour but de permettre à une personne de soumettre une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble qui déroge à certains règlements d'urbanisme et au conseil municipal d'autoriser, ou non, ce projet particulier au regard des critères d'évaluation énoncés au présent règlement.

Assemblée publique du projet de règlement

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du greffier-trésorier à l'hôtel de ville de la Municipalité La Guadeloupe situé au 763, 14e Avenue, bureau 100, La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0, sur les heures d'ouverture du bureau municipal.

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 13 janvier 2025 à 19 h 00 à l'hôtel de ville de la municipalité, afin de discuter du projet de règlement avec madame Vanessa Roy, mairesse.

Donné à La Guadeloupe, ce 13^e jour de décembre 2024.

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François Nadeau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité La Guadeloupe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal et qu'une publication sera effectuée dans le journal Notre Milieu – Édition de Janvier 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 13^e jour de décembre 2024.

François Nadeau,
Directeur général et greffier-trésorier